

Barème Tarifaire des prestations de services de Claire C'Immobilier

1. ACCOMPAGNEMENT A LA VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER :

- ❖ jusqu'à 50 000 euros – forfait 5000 euros TTC.
- ❖ 50 001 euros à 100 000 euros 10% TTC
- ❖ 100 001 à 250 000 euros 8% TTC
- ❖ 251 000 euros et plus 5% TTC.
- ❖ Frais fixe vente de parking ou BOX : 5 000 euros TTC.

Les prestations de conseils pour la mise en vente sont à la charge du vendeur, et cette rémunération sera versée par le Notaire vendeur, lors de la signature de l'acte authentique de vente.

Vente en viager : le calcul des prestations de service s'applique avec le même barème, mais sur la valeur vénale du bien et non sur le bouquet.

2. ACCOMPAGNEMENT A LA RECHERCHE D'UN BIEN IMMOBILIER :

- ❖ 3% TTC si le bien acquis par le Mandant (l'acheteur) est un mandat de la base des biens de Claire C'Immobilier;
- ❖ 2,5% TTC si le bien acquis a été trouvé auprès d'un professionnel immobilier autre que Claire C'Immobilier;
- ❖ 5% TTC réparti en 2% (recherche) et 3% (vente) si le Mandataire confie recherche et vente exclusif à Claire C'immobilier.

3. ESTIMATION GRATUITE

Cet avis de valeur ne constitue pas une expertise, n'a donc pas de valeur pour une succession ou pour le calcul de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) ou devant un tribunal.

4. LOCATIONS pour baux encadrement par la Loi ALUR (hors Bail résidence Secondaire).

- ❖ PROPRIETAIRE : 1 mois de Loyer charges comprises comprenant les frais d'entremise et de négociation, les frais de visite et de constitution et rédaction du bail **12€/m²** - l'état des lieux **3€/m²** (*frais en sus si état des lieux fait par société externe*)
- ❖ LOCATAIRE : Les frais de visite, constitution et rédaction du bail (dans la limite payée par le propriétaire) **12€/m** - les frais d'état des lieux **3€/m²** (*frais en sus si état des lieux fait par société externe*)
- ❖ LOCATION DE PARKING : Les frais de visite, constitution et rédaction du bail : **300€ TTC. A la charge du propriétaire, et 200€ TTC à la charge du locataire.**